

Monsieur LABORIE André
2 rue de la forge
31650 Saint Orens
Tél:05.62.24.87.99.

Saint Orens le 14-janvier 1999.

Madame GUIGOU Ministre de la justice
7 ou 14 place vandome
75000 Paris

Je vous sollicite encore une fois pour des irrégularités faites dans un autre dossier au Tribunal de grande instance de Toulouse, me portant un préjudice grave.

Il se trouve qu'en date du 9 octobre 1998 lors d'une garde a vue a Perpignan on me fait part d'un jugement du tribunal correctionnel de Toulouse.

Sans en savoir le motif, le contenu et la régularité de la procédure je fais appel.

Je me rappelle et confirme que dans ce dossier, je me suis constitué parti civile et j'ai porté plainte contre mon adversaire pour diffamation et faux a mon encontre.

Ces deux procès-verbaux ont été enregistré au commissariat de la rue de Rémusat a Toulouse.

Après cette garde à vue j'ai subi 2 mois et demi de détention provisoire .

Ce jugement rendu a tort ne ma pas apporté une bonne notoriété.

Je vous informe que peu de temps après on me signifie en prison la date de l'audience d'appel soit le 30 décembre 1998 a14 heure.

Je me suis présenté a personne physique sans qu'on m'est consenti un temps suffisant pour exprimer ma défense.

Devant le tribunal, j'ai fait part de mon désistement car cela a été une erreur d'avoir fait appel. J'aurai du faire opposition.

A l'audience j'ai expliqué pour quelle raison je me suis désisté, sans être d'accord sur le jugement de base en expliquant que le jugement rendu n'est pas un

jugement contradictoire mais un jugement par défaut car je n'ai jamais été avisé a personne physique de la date d'audience. Maître PETREQUIN avocat, mon représentant, mon assistant à l'audience ma demander que je me désiste sachant qu'il avait consulté mon dossier et qu'il s'était aperçu que effectivement le recommandé était revenu non signé de moi-même, ce qui confirme mon dire.

L'article du code de procédure pénale, art 558 n'a pas été respecté. Bien sûr Maître PETREQUIN n'a pu plaider sachant que j'avais demandé le désistement au tribunal. Le délibéré est donné pour le 14 janvier 1999.

Ce jour le 14 janvier 1999 a 14 heure je me suis présenté a l'audience pour entendre le délibéré. A l'appel je me suis présenté et on m'a annoncé un arrêt contradictoire confirmant le jugement précédent. (trois mois d'emprisonnement + vingt mille franc d'amande). Je suis parti catastrophé.

Ensuite je me suis renseigné au service accueil pénal, j'ai demandé de faire opposition en expliquant irrégularité de la procédure initiale. Une dame a sorti mon dossier j'ai pu constater un recommandé signé .La signature n'existait pas a la connaissance du dossier par Maître PETREQUIN sur l'accusé de réception revenu non réclamé. Tout d'un coup l'accusé de réception se retrouve signé, falsifié, car ce n'est pas m'a signature. Je demande à cette dame, si il y a les procès-verbaux que

2) j'avais signé lors de mon interrogatoire au commissariat de la rue de Rémusat a Toulouse. Elle me répond que les procès-verbaux se trouvant dans le dossier sont non signés. Je vous informe que lorsque j'ai été entendu, j'ai porté plainte contre mon adversaire pour faux et diffamation à mon encontre à l'autorité publique, me portant parti civile.

J'atteste que les procès-verbaux ont été signés par moi même.

Sur ces dires bien détaillés ci-dessus, je vous demande de diligenter une enquête sur la régularité de la procédure.

A ce jour je peux dire que des documents sont falsifiés par une personne s'appelant X.

Cette procédure malhonnête me portant préjudice.

C'est pour cela Madame Guigou Ministre de la justice que je vous demande de prendre en considération la révision de l'arrêt contradictoire, délibéré rendu ce jour a mon encontre.

Je vous demande d'intervenir et de diligenter une enquête sur la falsification de

documents.

Madame GUIGOU je vous remercie de ce que vous avez pu faire sur les différents courriers que je vous ai adressé.

Dans l'attente de vous lire Veuillez croire Madame GUIGOU Ministre de la justice a toute ma considération.

A. Laborie